



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



23029577

le,

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

20 FEV. 2023

Greffe
Pour la Greffier

N° d'entreprise : 0401 430 738

Nom

(en entier) : **Avient Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Melville Wilson 2, 5330 Assesse, Belgique**

Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs - Attribution de pouvoirs spéciaux dans le domaine des ressources humaines - Délégations de pouvoirs pour accomplir les formalités légales

Extraits des résolutions unanimes et écrites des actionnaires adoptées le 7 février 2023, conformément à l'article 7:133 du Code des sociétés et des associations:

"Les Actionnaires prennent connaissance de la démission de Mme Zaneta Potoczny de son mandat d'administrateur de la Société à dater de ce jour.

[...]

Les Actionnaires nomment Mme Muriel-Hélène Buchet en qualité de nouvel administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour un terme de six ans qui viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2028 pour délibérer sur les comptes annuels 2027 de la Société. Mme Muriel-Hélène Buchet élit domicile au 19 route de Bastogne, L-9638 Pommerloch, Grand-Duché de Luxembourg. Le mandat de Mme Muriel-Hélène Buchet est exercé à titre gratuit.

Conformément à l'article 11 de ses statuts, la Société est valablement représentée à l'égard des tiers et en justice, en tant que demandeur ou défendeur, par le conseil d'administration et par chaque administrateur agissant seul, qui n'a pas à justifier d'une décision préalable du conseil d'administration.

En conséquence de la nomination qui précède, le conseil d'administration de la Société est composé des trois membres suivants:

- M. Holger Kronimus;
- M. Christoph Palm ; et
- Mme Muriel-Hélène Buchet.

[...]

Les Actionnaires confèrent un pouvoir spécial à Mme Bénédicte Fanard, Mme Jeanne Adam et M. Stanko Radoman, chacun faisant élection de domicile dans les bureaux du cabinet d'avocats Jones Day, rue de la Régence 4, 1000 Bruxelles, Belgique, chacun pouvant agir seul et se faire substituer, en vue de signer et déposer tout formulaire requis pour la publication des présentes résolutions aux Annexes du Moniteur belge et, le cas échéant, pour la mise à jour de l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises, via tout greffe ou guichet d'entreprises."

Extraits des résolutions écrites et unanimes du conseil d'administration, adoptées le 7 février 2023, conformément à l'article 7:95, alinéa 2, du Code des sociétés et des associations:

"Conformément à l'article 10 des statuts de la Société, le Conseil attribue, avec effet immédiat, à M. Michel Dequidt, Human Resources Manager de la Société (le « Manager RH Signataire Autorisé »), les pouvoirs suivants à exercer au nom et pour le compte de la Société : négocier et finaliser les termes et conditions de et signer, exécuter et remettre tous documents auxquels la Société serait partie relativement aux ressources humaines de la Société, en ce compris, mais sans s'y limiter, le recrutement, l'engagement, la fidélisation, le licenciement et le départ d'employés de la Société, mais seulement en ce qui concerne les documents, les contrats et/ou les questions d'un montant maximum de 60.000 euros, à condition que le Manager RH Signataire Autorisé ait obtenu les approbations internes appropriées conformément aux procédures de ressources humaines Avient.

Le Conseil rappelle que, conformément à l'article 11, alinéa 4, de ses statuts, la Société est valablement représentée par M. Michel Dequidt dans les limites de son mandat.

[...]

Le Conseil confère un pouvoir spécial à Mme Bénédicte Fanard, Mme Jeanne Adam et M. Stanko Radoman, chacun faisant élection de domicile dans les bureaux du cabinet d'avocats Jones Day, rue de la Régence 4,

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/03/2023 - Annexes du Moniteur belge

1000 Bruxelles, Belgique, chacun pouvant agir seul et se faire substituer, en vue de signer et déposer tout formulaire requis pour la publication des présentes décisions aux Annexes du Moniteur belge et, le cas échéant, pour la mise à jour de l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises, via tout greffe ou guichet d'entreprises."

Bénédicte Fanard
Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).